



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Présentation par le Cabinet FCL de nouvelles simulations financières portant sur le renouvellement des réseaux de collecte

Conformément à la demande du Bureau du Syndicat, le cabinet FCL a conduit de nouvelles simulations financières dans le cadre du renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales. La présentation est effectuée par Adrien ROHMER qui rappelle en préambule les hypothèses retenues dans les différents scénarios présentés le 28 juin dernier.

Eaux usées

Une augmentation de la redevance au titre de la compétence collecte dès 2022, à hauteur de 0,63 €/m³, permettrait d'optimiser la marge de manœuvre du Syndicat avec une augmentation du recours à l'autofinancement et une diminution de la capacité de désendettement, et d'engager le renouvellement des réseaux d'eaux usées de façon homogène sur l'ensemble des communes ayant transféré leur compétence collecte au SIAH.

Éric CHANAL précise qu'une enveloppe de 10 millions d'euros d'investissement par an correspond à un taux de renouvellement de 1,5 ; une enveloppe de 12 millions d'euros par an, à un taux de renouvellement de 1,8 (soit une durée de vie des canalisations entre 50 et 60 ans). Par ailleurs ces ratios sont à considérer avec recul, le niveau des investissements étant dépendant du montant des marchés de travaux.

Claude TIBI rappelle aux membres du Bureau la nécessité d'anticiper des évolutions sur l'estimation des travaux à conduire annuellement tout en préservant les capacités financières du SIAH.

Adrien ROHMER précise que le respect d'une capacité d'autofinancement à 10 ans, avec une PPI cible de 12 millions d'euros par an, implique une augmentation de la redevance à compter de 2028.

Éric CHANAL rappelle par ailleurs que l'harmonisation des redevances entre les communes concerne les 22 communes qui ont transféré leur compétence collecte, ainsi que les 4 communes de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France concernées par un futur transfert de compétence.

Après des échanges entre les Élus, le Bureau acte la conduite de simulations supplémentaires prenant en compte une capacité de désendettement de 6 ans maximum.

Des discussions sont engagées sur le rythme à appliquer à l'homogénéisation de cette redevance collecte.

Éric CHANAL précise que les programmes de travaux qui vont être définis dans les orientations budgétaires 2022 vont dépendre du scénario retenu dans le cadre du financement du renouvellement des réseaux, sachant qu'en matière d'eaux usées, une augmentation de redevance actée début 2022 ne prendrait effet budgétairement qu'au second semestre 2022.

Eaux pluviales

En ce qui concerne les eaux pluviales, Adrien ROHMER rappelle que l'impact financier est incomparable par rapport aux eaux usées dans la mesure où cette compétence a été historiquement sous financée.

Quant au mode de financement, les enjeux sont différents puisque le Comité Syndical vote une contribution versée par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays-de-France qui est ensuite répartie entre les contribuables par les services fiscaux.

Éric CHANAL indique qu'il existe peu de référence concernant le coût par mètre linéaire de renouvellement des réseaux d'eaux pluviales. Le SICTEUB l'estime à environ 1 500 euros TTC, et le SIAH entre 1 000 et 1 200 euros TTC. Pour rappel, Monsieur SERVIERES avait défendu, lors des réunions préparatoires à la CLECT de la CARPF fin 2020, un taux de renouvellement de 1,7 avec un ratio au mètre linéaire d'environ 1 500 euros TTC sur l'ensemble du territoire de la CARPF.

Éric CHANAL ajoute que la CARPF n'a pas intégré, à ce jour, d'augmentation liée à la compétence collecte pour le SIAH dans son PPI présenté récemment aux Élus.

Benoit JIMENEZ considère qu'une rencontre avec les Élus de la CARPF devra être prochainement organisée sur ce sujet.

Suite à des échanges, le Bureau acte la finalisation d'un scénario de renouvellement des réseaux d'eaux pluviales dans l'hypothèse d'un coût au mètre linéaire de 1 200 euros TTC.

Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de Bureau du lundi 04 octobre 2021

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Éric CHANAL précise que l'emménagement des services dans le bâtiment 900 est en cours. Un parking affecté aux visiteurs a été aménagé, ce qui va permettre notamment la tenue des Bureaux dans le nouveau bâtiment administratif à compter du 08 novembre prochain.

Agenda des Élus 2021

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Procédures juridiques

Affaire SIAH / Société GINGER CEBTP - Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de VERSAILLES du 8 octobre 2021

Le 08 octobre 2021, la cour administrative d'appel de Versailles a condamné la société Ginger CEBTP à payer la somme totale de 14 283,60 euros de frais d'expertise ainsi que 1 500 euros de frais de justice.

Attribution de marchés publics :

Marché public pour l'acquisition d'un outil d'aide à la décision pour la gestion patrimoniale et la rénovation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (Marché n° 06-20-26)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à ALTEREO INFORMATIQUE pour un montant de 72 793 € HT et pour une durée de 4 ans.

Demande de subvention et définition des critères :

Demande de subvention et fixation des critères pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Danielle Casanova sur le territoire de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE (Opération n° GARG 177)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

ASSAINISSEMENT

Copie du courrier adressé aux communes relatif au programme pluriannuel de travaux de voirie

Déborah TANGUY précise que ce courrier adressé aux communes et portant sur le recensement des opérations de travaux de rénovation et d'aménagement de voirie a pour objectif d'anticiper les besoins des communes du territoire du SIAH, et d'en étudier leur faisabilité.

Réunion le 28 octobre 2021 à 10h30 avec Monsieur le Maire de la commune de SARCELLES concernant le Grand Ensemble et le bassin des Sablons

Déborah TANGUY indique que cette rencontre va porter sur le NPRU du « Grand Ensemble » en présence des services de la Ville. Il est à noter que 70 % des réseaux d'assainissement sont privés.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Réunion le 19 octobre 2021 à 14h00 avec Madame le Maire de la commune d'ÉCOUEN concernant les possibilités d'ouverture du Petit Rosne sur le territoire de sa commune

La tenue de cette réunion est confirmée.

Réunion de COPIL le 21 octobre 2021 à 14h00 concernant le démarrage de l'étude de maîtrise d'œuvre externe pour la renaturation du Croult sur les communes d'ARNOUVILLE et de BONNEUIL-EN-FRANCE

Déborah TANGUY précise que ce premier COPIL se tiendra en présence des maires des communes d'ARNOUVILLE et de BONNEUIL-EN-France. Tony FIDAN et Jean-Pierre LECHAPTOIS seront également présents.

Implantation des barrières de protection du site « Val Leroy »

Éric CHANAL annonce la fin des travaux d'enlèvement des déchets sur les parcelles du SIAH et des communes de BOUQUEVAL, GONESSE et GOUSSAINVILLE. Un bilan financier va être prochainement réalisé, ce qui permettra la réactualisation du montant des dépenses à répartir entre le SIAH et les trois communes.

Éric CHANAL signale l'absence de retour de la part de la commune de GOUSSAINVILLE concernant la signature de la convention de financement de ces travaux.

En ce qui concerne l'implantation des barrières anti-intrusion, Éric CHANAL rappelle que la répartition du financement entre les trois communes reste à définir. Ces dispositifs ont été commandés par le SIAH et seront livrés d'ici un mois, mais leur implantation doit être actée rapidement afin d'éviter un retour de dépôts sauvages sur le site.

Il est à noter que Christophe LANIER a rencontré les usagers et les agriculteurs afin de définir les emplacements requis. Par ailleurs, le SIAH a adressé aux trois communes un courrier pour recueillir leur validation quant aux emplacements pressentis ou, à défaut, leurs propositions respectives.

Éric CHANAL rappelle également que les clés de répartition de la prise en charge financière des trois barrières entre les trois communes n'est toujours pas actée.

Enfin, Éric CHANAL alerte le Bureau sur le sujet de la phase d'aménagement paysager, conformément au projet présenté aux partenaires financiers du SIAH dans le cadre de demandes de subventions. Le porteur de ce projet reste également à définir et le SIAH ne peut être ce porteur-là.

FINANCES

Contrôle des comptes et de la gestion du SIAH par la Chambre Régionale des Comptes

Éric CHANAL informe les membres du Bureau de la réception d'un courrier de la Chambre Régionale des Comptes en date du 12 octobre, informant le SIAH de l'ouverture du contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale sur la politique de l'eau. Le SIAH fait partie de l'échantillon retenu par la Chambre Régionale des Comptes en tant que structure porteuse du SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer.

Fin de la réunion de bureau à 11h00

Prochaine réunion de bureau lundi 08 novembre 2021 à 9h00